



INFORMATIONS SUR LES MODES DE TRANSPORTS EN AUTONOMIE

L'INJS rembourse aux familles tous les frais de déplacements de leur enfant du domicile à l'Institut (et/ou l'établissement scolaire).

Ce document présente les modes de transports pris en charge par l'INJS pour les élèves effectuant leurs trajets de manière autonome.

Le détail des modalités de remboursement vous sera communiqué à la rentrée.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

- Sabine SELLAM au 06 99 38 95 79 (WhatsApp) ou ssellam@injs-paris.fr (SMS ou visio)
- Rokhaya WATT-DIOP au 01 53 73 14 97 ou rwatt-diop@injs-paris.fr



Élèves demi-pensionnaires



DEPLACEMENTS RATP : Il est obligatoire de prendre la carte imagine R. La demande ou le renouvellement doit être fait avant le début de l'année scolaire, sur le site www.iledefrance-mobilites.fr/imagine-r

Si vous choisissez le formulaire papier, vous pouvez le trouver dans certains guichets RATP ou gares d'Île-de-France.

ATTENTION : En fonction de votre lieu d'habitation votre département finance la totalité ou une partie de la carte Imagine R.

L'INJS rembourse uniquement la part à votre charge.

Pour connaître le montant de la subvention des départements, reportez-vous au **tableau joint « SUBVENTION DE LA CARTE IMAGINE R PAR LES DEPARTEMENTS »**.



DEPLACEMENTS EN TRAIN : L'INJS rembourse au tarif le moins cher.

Par conséquent :

1. Les déplacements en train doivent être effectués en 2^{ème} classe,
2. Une carte de réduction SNCF (carte d'abonnement, ou toute autre carte de réduction) est obligatoire. Pour connaître le meilleur tarif, renseignez-vous au guichet SNCF de votre gare.

Élèves internes



DEPLACEMENTS RATP : A partir de la rentrée 2022, tous les internes, quel que soit leur lieu de résidence, bénéficieront GRATUITEMENT d'une carte imagine R.

L'INJS se charge de payer les cartes.

Pour une première souscription :

- L'INJS gère pour chaque élève interne la demande de carte Imagine R et la paie.
- Les cartes seront envoyées directement à la famille par la RATP.
- A la rentrée, en attendant de recevoir la carte Imagine R, les familles devront acheter des billets RATP. Ces billets seront remboursés sur la base d'un aller-retour par semaine.

Pour un renouvellement :

- L'INJS gère pour chaque élève interne la demande de carte Imagine R et la paie.
- La RATP informera directement les familles lorsqu'elles devront recharger le badge.
- Votre carte imagine R reste valable en septembre.



DEPLACEMENTS EN TRAIN : L'INJS rembourse au tarif le moins cher.

Par conséquent :

1. Les déplacements en train doivent être effectués en 2^{ème} classe,
2. Une carte de réduction SNCF (carte d'abonnement, ou toute autre carte de réduction) est obligatoire. Pour connaître le meilleur tarif, renseignez-vous au guichet SNCF de votre gare.

Les familles sont remboursées sur la base **d'un aller/retour par semaine**, du lieu d'habitation de l'élève à l'INJS.

Les abonnements qui demandent une signature seront à renvoyer rapidement au service transports avec les coordonnées de l'élève pour une utilisation le jour de la rentrée.

DEPLACEMENTS EN VEHICULE PERSONNEL :



Si aucune autre solution n'est possible, le déplacement en véhicule personnel peut être envisagé. Pour une première demande, contactez la responsable du service financier, Madame SCHMITT au 01.53.73.14.98 afin de justifier votre demande.